



Route de la
Durance
04100
MANOSQUE

N° 19
4^e trimestre 2006

La lettre du CERPAM

Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée

Avec le soutien financier du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Etat:

SOMMAIRE

- Régional – pluie et assistance nombreuse pour l'Assemblée Générale 2006 dans le Queyras
- Groupe de travail national « Pastoralisme » : AFP et GP à l'ordre du jour
- Alpes-de-Haute-Provence – Restitution de l'étude communale de Jausiers
- Hautes-Alpes – 10 fiches techniques pour gérer les alpages
- Alpes-Maritimes – Former les accompagnateurs en montagne au pastoralisme
- Bouches-du-Rhône – Bienvenue à Sabine pour succéder à Rémi !
- Var – « Fermes relais » pour favoriser les installations d'éleveurs
- Vient de paraître : « Pâturer la broussaille... Connaître et valoriser les principaux arbustes du Sud de la France »
- Problèmes de réception de cette lettre au format « html » ?

Régional – pluie et assistance nombreuse pour l'Assemblée Générale 2006 dans le Queyras

Le jeudi 14 septembre 2006, le CERPAM a réuni son Assemblée Générale sur la commune d'Abriès, dans le Parc naturel régional du Queyras. Malgré l'éloignement et une pluie continue – mais bienvenue pour les pâturages –, une centaine de participants étaient au rendez-vous, avec la présence notamment de Madame Nicette AUBERT, Vice-Présidente du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. La traditionnelle matinée technique de terrain, prévue sur l'alpage de Malrif, a dû être annulée et remplacée, grâce au concours de la municipalité, par des présentations en salle. Madame Joëlle OCANA, Maire d'Abriès a accueilli les participants.

Dans son message d'ouverture, le Président Francis SOLDA a mis l'accent sur trois maîtres-mots des actions de développement en pastoralisme : la durée, la continuité et le partenariat : seuls ces principes d'action

permettent de promouvoir les innovations durables sur le terrain. La présentation de plus de 20 ans de réalisations sur l'alpage de Malrif, à travers les actions de son Groupement pastoral, et sur la commune d'Abriès, notamment par la mise en place de l'association foncière pastorale communale qui regroupe alpages et terres agricoles, en est l'illustration concrète.



La prise en compte des enjeux environnementaux a été soulignée, dans le

cadre du contrat de gestion agri-environnementale tout récemment renouvelé grâce au cofinancement du Conseil Régional et de l'Union Européenne, ainsi que des projets liés au site Natura 2000 « Steppique Durancien ». Ces interventions ont mobilisé tous les partenaires locaux impliqués dans ces domaines d'action avec le CERPAM : président et berger du Groupement Pastoral, Parc Naturel du Queyras, commune d'Abriès, DDAF, ONF, communauté de communes du Guillestrois. Madame AUBERT a repris dans son allocution les points clés abordés, en affirmant la volonté du Conseil Régional de soutenir le développement durable des activités agricoles et pastorales en montagne ; Pierre-Yves MOTTE, Président de la Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes, a dégagé les conclusions de cette matinée riche de ses sujets multiples et des questions des participants.



La journée s'est achevée avec la tenue de l'Assemblée Générale statutaire et le renouvellement du Conseil d'Administration pour un nouveau mandat de trois ans. Les résultats financiers positifs pour l'année 2005 permettent, grâce à la mobilisation des salariés, à l'aide accrue du Conseil Régional et du FEOGA et au rétablissement des crédits de l'Etat, de récupérer le déficit enregistré en 2004. Pour l'année 2006 en cours, les perspectives apparaissent favorables, notamment avec les contrats d'objectifs engagés avec les Conseils Généraux des Alpes de Haute Provence, des Alpes Maritimes, des Bouches du Rhône, de Vaucluse. Au-delà, les premières informations sur les financements 2007-2013 soulèvent de réelles inquiétudes. Les débats ont principalement porté sur l'avenir des soutiens au pastoralisme et des dispositifs agri-environnementaux, avec la participation de M. Claude BALMELLE, de la DRAF.

Pour plus de renseignements :
cerpam.manosque@wanadoo.fr

Groupe de travail national « Pastoralisme » : AFP et GP à l'ordre du jour

La précédente Lettre Trimestrielle (n° 18) annonçait la mise en place de l'instance nationale « Pastoralisme » auprès du Ministre de l'Agriculture et la constitution d'un groupe technique restreint chargé, sous le pilotage de M. Michel DANTIN, d'établir les propositions concernant le pastoralisme collectif. Le CERPAM en est partie prenante, par le biais de l'Association Française de Pastoralisme. Ce groupe technique s'est réuni le 27 juin, puis le 27 septembre 2006, au Ministère de l'Agriculture. Deux chantiers ont été ouverts.

Le premier porte sur la rénovation du cadre juridique de création et de fonctionnement des Associations Foncières Pastorales, par la mise en application de l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004 modernisant les associations syndicales de propriétaires. En ce domaine, compte tenu des travaux d'ordre général en cours sur la mise en conformité des Associations Syndicales, la DDAF de Savoie a été chargée de répertorier les spécificités et les réglementations propres aux AFP qu'il sera nécessaire d'intégrer, en assurant les coordinations utiles avec les DDAF et les services pastoraux. Le second concerne les questions relatives aux Groupements Pastoraux et l'actualisation du décret de 1973. Durant l'été, l'inventaire général des points à travailler a été établi pour les groupements constitués sous forme juridique d'association loi 1901 ou de syndicat professionnel ; parmi ceux-ci, le statut des adhérents et le cadre fiscal des activités des groupements vont être précisés avec le concours des services spécialisés du Ministère. Une prochaine séance de travail est prévue à la mi-novembre 2006.

Pour plus de renseignements :
cerpam.manosque@wanadoo.fr

Alpes-de-Haute-Provence – Restitution de l'étude communale de Jausiers

Le CERPAM a réalisé en 2004-2005, une étude sur la gestion des espaces naturels à usage pastoral sur la Commune de Jausiers (cf. *Lettre trimestrielle* n° 17). Les thèmes traités au cours de cette étude intéressant l'ensemble des

espaces naturels des Alpes du sud, Mr Lucien GILLY, conseiller général, maire de Jausiers et éleveur, a souhaité partager les résultats de l'étude avec tous les partenaires techniques et financiers. Cette journée de restitution sur le terrain, organisée dans le cadre du contrat d'objectifs passé par le CERPAM avec le Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence, s'est déroulée le 15 septembre dernier. Elle s'est déroulée en présence du Président du Conseil Général, Mr Jean-Louis BIANCO, de M. Christophe CASTANER, Vice-président du Conseil Régional, de Madame le Sous préfet de Barcelonnette, de Monsieur le Directeur de la DDAF, de M. le Président de la Chambre d'Agriculture et de nombreux élus de la vallée de l'Ubaye. Les partenaires techniques et financiers (DDAF, Conseil Régional, Conseil Général, Parc National du Mercantour, ONF et CRPF) et les présidents de Groupements Pastoraux et d'AFP de la vallée de l'Ubaye, ont participé également à cette restitution.

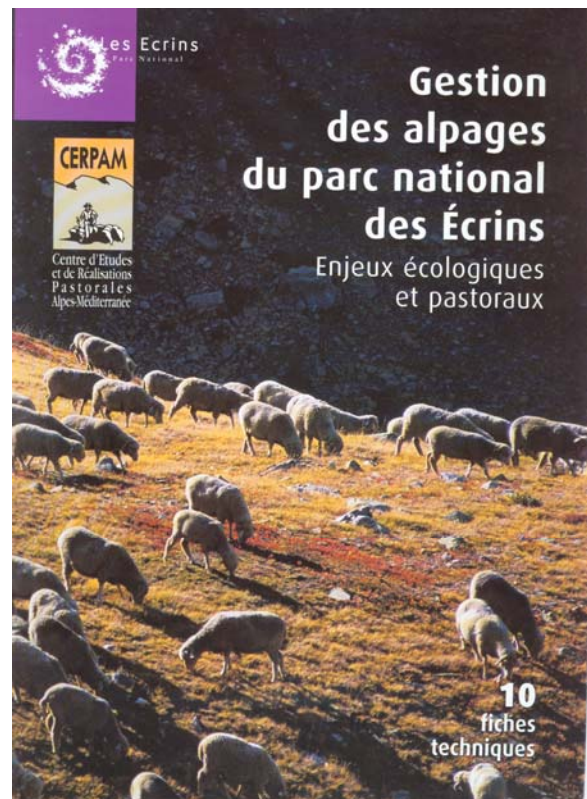
Après une présentation en salle, tous les participants ont été invités à se rendre sur le terrain en bus pour parcourir la route menant au col de Restefond. Tout au long du parcours, cinq haltes techniques ont permis de préciser les différentes problématiques de gestion et d'aménagements pastoraux analysées dans l'étude : gestion pastorale des zones intermédiaires et des pelouses à *queyrel* (fétuque paniculée), plan de gestion d'alpage, aménagements pastoraux et notamment cabanes pastorales. La commune dispose ainsi d'un véritable « guide d'action » pour les dix ans à venir en matière d'aménagements pastoraux intégrant les enjeux environnementaux.

Pour plus de renseignements :
cerpam04@free.fr

Hautes-Alpes – 10 fiches techniques pour gérer les alpages

En collaboration avec le Parc national des Ecrins, le CERPAM co-édite un jeu de 10 fiches présentant les règles de gestion pastorale adaptées à la prise en compte des enjeux environnementaux en alpage. Cette publication est le fruit d'un travail de suivi de plusieurs années des actions engagées par les éleveurs et les bergers dans le cadre des CTE, avec l'appui scientifique d'Olivier SENN, phyto-écologue consultant. Onze années de contrats

sur une trentaine d'alpages sur le territoire du Parc national des Ecrins ont permis de protéger des espèces rares comme le tétras-lyre ou la reine des Alpes et d'améliorer la gestion des milieux pastoraux. L'impact de ces mesures sur la végétation et les populations de galliformes a été évalué sur neuf alpages. Chaque fiche présente un enjeu écologique : le chardon bleu, le tétras-lyre, les prés de fauche d'altitude, le mélézin, le queyrellin, la nardaie...



Ce travail est le fruit d'une coopération entre éleveurs, bergers, élus, techniciens pastoraux et environnementaux. Ils démontrent ainsi leur capacité à faire partager des expériences et une capacité à prendre en compte ensemble les enjeux de gestion des espaces naturels. C'est ainsi un véritable guide technique très concret de la gestion des milieux d'alpage qui est proposé, largement utilisable par les gestionnaires environnementaux et pastoraux des autres régions de l'arc alpin, dans la mesure où le Parc des Ecrins occupe une position bioclimatique originale, à la charnière des Alpes du Sud et des Alpes du Nord.

« Gestion des alpages du Parc national des Ecrins, enjeux écologiques et pastoraux ». Un dossier de 10 fiches techniques coéditées par le PNE et le CERPAM.

Pour plus de renseignements :
ecrins-parcnational@espaces-naturels.fr
cerpam05a@free.fr

Alpes-Maritimes – Former les accompagnateurs en montagne au pastoralisme

Dans le cadre des actions de formation engagées par le Parc national du Mercantour auprès des accompagnateurs en montagne, le CERPAM a été sollicité pour une journée de sensibilisation autour de l'élevage pastoral. Cette journée, qui s'est déroulée le 26 septembre à Colmars-les-Alpes (Alpes-de-Haute-Provence) et sur l'alpage du Col des Champs (Entraunes, Alpes-Maritimes), a rassemblé une quinzaine d'accompagnateurs exerçant leur activité dans les deux départements. Les présentations et les débats, riches et animés, ont permis de décrire les réalités de l'élevage pastoral de la région, en terme d'occupation de territoire, de filière, de contractualisation agri-environnementale. Les fondamentaux de la conduite d'un troupeau au pâturage ont été présentés aux participants et illustrés sur le terrain.

C'est ainsi une véritable action de sensibilisation pour la compréhension du rôle de l'élevage dans l'espace montagnard, le travail du berger, la qualité du produit qui a été engagée. Par cette action, les accompagnateurs seront plus à même d'expliquer le paysage pastoral qui se déroule sous les yeux de leurs clients tout au long des randonnées. Même si les questions qui leur sont le plus souvent posées concernent... le loup. Sujet qui, s'il n'était pas au menu de cette journée, a rôdé à l'arrière-plan tout au long des échanges !

Pour plus de renseignements :
cerpam06@free.fr

Bouches-du-Rhône – Bienvenue à Sabine pour succéder à Rémi !

Depuis plus de 16 ans, le poste d'ingénieur pastoraliste CERPAM pour les Bouches du Rhône est occupé par Rémi DUREAU. A fin octobre 2006, Rémi quitte le CERPAM pour se lancer dans une nouvelle activité, celle d'exploitant agricole dans le département des Alpes de Haute Provence. Toute l'équipe du CERPAM lui souhaite une pleine réussite et beaucoup de satisfactions dans ce métier exigeant. Son remplacement est assuré par

Sabine DEBIT, qui a pris ses fonctions à fin août 2006. Avec ses 24 ans, Sabine poursuit le rajeunissement de l'équipe souhaité par le Bureau. Elle a fait ses premières armes dans le pastoralisme en travaillant avec l'INRA Ecodéveloppement sur le comportement des bovins au pâturage dans les milieux difficiles et embroussaillés. Elle reprend ainsi les actions en cours sur les Bouches du Rhône, ainsi que les multiples partenariats qui les sous-tendent. Au revoir donc à Rémi, en le remerciant pour tout le travail accompli, et bienvenue à Sabine pour assurer maintenant l'action du CERPAM dans ce département, comme dans les programmes régionaux de recherche-développement.

Pour plus de renseignements :
s.debit@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Var – « Fermes relais » pour favoriser les installations d'éleveurs

La profession de l'élevage varois est particulièrement préoccupée par les difficultés de renouvellement des élevages. Le principal blocage provient de l'augmentation du prix du foncier agricole qui ne permet plus l'acquisition d'une base d'installation. Une proposition a été faite aux Collectivités Territoriales de créer des fermes relais sur des terrains publics (domaniaux, communaux, départementaux), qui seraient louées aux éleveurs pendant la durée de leur activité. Ce système permettrait de pérenniser l'activité d'élevage qui, dans le Var, est engagée sur de nombreux sites dans l'entretien des sous bois afin de contribuer à la DFCI (5.000 ha en contrats CTE ou CAD).

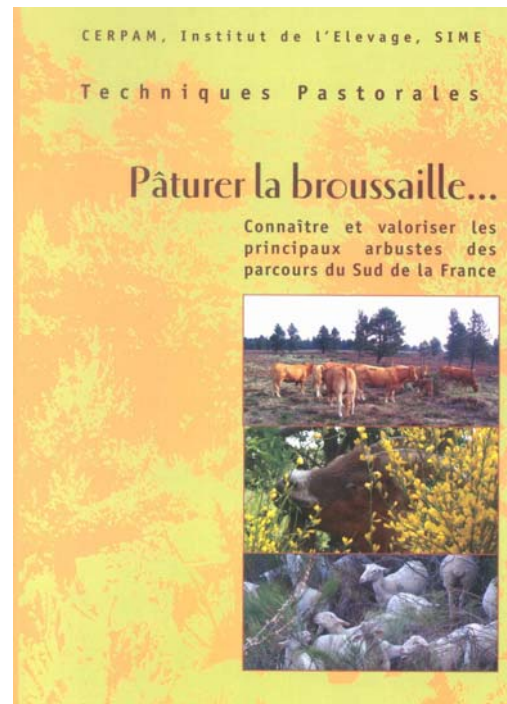
Plusieurs communes ont fait acte de candidature pour cette démarche : Collobrières, Bagnols-en-Forêt, Correns, Garéoult, Rocbaron, Les Adrets de l'Estérel. La Chambre Départementale d'Agriculture du Var et le CERPAM apportent leur appui à ces projets sur le plan administratif, technique et financier. Le projet le plus avancé est celui de Rocbaron où la commune a déjà présenté au Conseil Général et au Conseil Régional une demande de financement pour la réalisation d'une maison pastorale et d'une fromagerie communale pour un éleveur caprin lait fromager en cours d'installation. D'autres départements de la région (13, 06 et 84) mènent une réflexion similaire et s'intéressent à l'expérience varoise.

Pour plus de renseignements :
cerpam83@free.fr

Vient de paraître : « Pâturer la broussaille... Connaître et valoriser les principaux arbustes du Sud de la France »

Pâturer la broussaille. Le titre à lui seul résume l'ambition de cet ouvrage, celle d'aider les acteurs de la gestion des territoires embroussaillés à valoriser les arbustes par le pâturage. Dans nos régions méditerranéennes et de moyenne montagne en déprise, les arbustes sont une composante majeure des parcours. Mais ce ne sont pas que des plantes envahissantes dont il convient de se débarrasser ! Leurs feuilles, leurs rameaux, leurs fruits sont susceptibles de fournir une ressource pastorale au troupeau. Leur ombrage, même léger, retarde le dessèchement de l'herbe et permet un pâturage d'arrière-saison. Et les arbustes sont aussi une composante essentielle de l'écosystème, profitant à toute une faune diverse. De leur côté, les animaux, en limitant le développement de la broussaille, contribuent à entretenir un paysage diversifié. Eviter la fermeture des milieux, tout en maintenant « l'atout broussaille », tel est le difficile équilibre que doit rechercher le gestionnaire pastoral !

Le présent ouvrage présente 11 « fiches arbustes » faisant le point sur les connaissances acquises en terme de gestion pastorale dans les régions du « Grand Sud pastoral » de la France continentale (Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Languedoc-Roussillon, départements à influence méditerranéenne de Rhône-Alpes et de Midi-Pyrénées). Il est le fruit d'un travail commun des équipes de l'Institut de l'Elevage, du SIME et du CERPAM dans le cadre de l'Unité Commune de Programme « *Pastoralisme méditerranéen* ».



Pâturer la broussaille... Connaître et valoriser les principaux arbustes du Sud de la France. Ouvrage paru dans la collection « techniques pastorales », coordonné par Denis GAUTIER. Ed. CERPAM, Manosque, août 2006, 118 p. 20 €.

Problèmes de réception de cette lettre au format « html » ?

Si vous avez des problèmes de lecture de [la lettre du CERPAM](#), vous pouvez récupérer [un exemplaire au format PDF](#) sur notre site.

Vous pourrez le consulter après avoir téléchargé le logiciel **Acrobat Reader**. (à l'adresse : <http://www.adobe.fr/products/acrobat/readstep.html>)

Si vous savez d'autres personnes intéressées par notre lettre trimestrielle merci de nous communiquer leur adresse électronique avec leurs coordonnées (nom prénom). A l'inverse, si vous ne souhaitez plus recevoir ce courrier, merci de nous contacter :

cerpamweb@wanadoo.fr